



JAF payer des dépens suite à annulation de ma demande

Par BritCat

Bonjour,

J'ai fait une demande au JAF pour le non paiement d'une pension alimentaire, peu de temps après nous ne sommes mis d'accord et j'ai envoyé, 2 mois avant la date du procès et par recommandé avec AR un désistement.

J'ai téléphoné à la Greffière qui m'a dit de ne pas y aller à l'audience et de ne plus rien faire.

Personne ne s'est doc présente au procès.

Aujourd'hui je reçois un courrier qui me condamne aux dépens.

Ils n'ont pas reçu mon désistement ou bien je dois payer quand même? Ces frais sont chers?

Merci de vos réponses car j'avoue j'ai peur.